



Réservé aux abonnés

Ces propriétaires qui «virent» *manu militari* les squatteurs et les mauvais payeurs

ENQUÊTE - Prisonniers d'une loi bancal, promoteurs ou petits bailleurs sont de plus en plus tentés d'expulser eux-mêmes les occupants indésirables. Et le nouvel amendement «anti-squats», s'il montre un changement d'attitude, ne rassure guère.

Par **Luc Lenoir**

Publié le 2 octobre 2020 à 17:39, mis à jour hier à 10:16



Des affaires de squatteurs entreposées sur un trottoir, en 2005 à Paris. *JOEL SAGET / AFP*

«J'travail dans l'immobilier. J'suis marchand de bien, tu vois. J'fous des rats dans les immeubles. J'coupe l'eau, l'électricité. Avec mes potes, parfois, on fait des descentes avec des battes de baseball, on vire les

gens...» Dans le film *De battre mon cœur s'est arrêté* (Jacques Audiard, 2005), Thomas Seyr (Romain Duris) est un promoteur immobilier prêt à tout pour arranger ses affaires, peu regardant sur les règles. Devant les squatteurs et l'association Droit Au Logement, il emploie invariablement la manière forte. Quinze ans après, le constat reste le même : l'efficacité n'est pas du côté de la loi... Mais si Thomas Seyr est plutôt crâneur sur le sujet, les propriétaires qui se sont confiés au *Figaro* ne sont rien de tel, ne s'enorgueillissent aucunement et ont décidé, la mort dans l'âme, de procéder à ce qui est devenu, selon eux, le seul choix raisonnable : les expulsions illégales.

Un nouveau texte anti-squat

Jérôme*, professionnel de l'immobilier en Île-de-France, est un de ceux sur qui les histoires